

Miel : Plainte du client

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs qui vendent du miel.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - Service à la clientèle
 - Effectuer un suivi des plaints afin de s'assurer que les problèmes ont été résolus et que les clients sont satisfaits.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : aucune
 - Le CBISQT : page 121
 - Le présent modèle est une adaptation des formulaires 12.0.1 (page 175) et 12.0.2 (page 176) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Les petits apiculteurs qui produisent juste assez de miel pour leur propre consommation peuvent trouver le présent modèle inutile.